



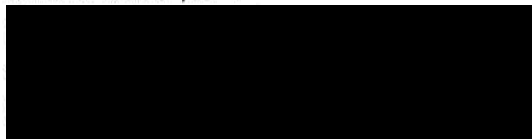
**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Urbanisme et Habitat

Affaire suivie par :



Le préfet de la Haute-Vienne

à

Communauté urbaine Limoges Métropole  
A l'attention



19 rue Bernard Palissy

CS 10001

87031 Limoges Cedex 1

**Objet :** Modification n°2 du PLU du Palais-sur-Vienne

Limoges, le – 3 AVR. 2026

Le 27 mars 2025, la communauté urbaine Limoges Métropole a prescrit la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) du Palais-sur-Vienne. Cette évolution concerne le règlement du PLU.

La modification n°2 du PLU a pour objet de renforcer la protection de plusieurs éléments du patrimoine naturel de la commune et de corriger des imprécisions mineures de la géométrie cartographique (superposition de polygones).

Elle prévoit d'étendre l'espace boisé classé du bois du Châtenet (actuellement d'environ 8 hectares) sur une partie de la parcelle cadastrée AT0001 (5 146 m<sup>2</sup>) dont la commune est propriétaire. Ce boisement a fait l'objet de l'installation de nichoirs pour rapaces nocturnes et mésanges afin de lutter, de façon naturelle, contre les chenilles processionnaires et il apparaît important de le protéger.

Par ailleurs, rue Jean Moulin, le dossier prévoit la prise en compte de l'existence d'un cèdre majestueux situé dans le jardin d'une ancienne maison de maître, parcelle cadastrée AZ0118 au dossier (re-cadastrée AZ0322), afin de le préserver au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme. Cette nouvelle protection complète celle déjà existante, sur le fond de jardin, d'espace vert d'intérêt paysager (EVIP).

Le projet de modification n°2 du PLU du Palais-sur-Vienne vient renforcer l'action de la collectivité pour l'atteinte des objectifs de développement durable et n'appelle pas d'observation.

Une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire une fois cette révision allégée approuvée.

**La directrice,**

[EXT] RE: Consultation PPA M2 Le Palais-sur-Vienne



**ATTENTION:** Cet e-mail provient d'une personne externe à Limoges Métropole. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas sûr que le contenu est fiable. En cas de doute, contactez [dsi-support@limoges-metropole.fr](mailto:dsi-support@limoges-metropole.fr) ou composez le 29.30

Madame,

Suite à votre mail concernant l'objet cité en objet, la CMA NA 87 émet l'avis suivant :

- Pas d'opposition à la modification proposée

En vous souhaitant bonne réception  
Bien cordialement



[Redacted]  
**Attachée administrative**  
Pôle économique  
Direction territoriale Haute-Vienne  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine  
12 avenue Garibaldi - 87038 Limoges Cedex

[Redacted]  
06 75 70 34 27  
[www.cma-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.cma-nouvelle-aquitaine.fr) / Facebook / LinkedIn





# CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

## LE PRESIDENT

Réf : SG/LV/JR

**Objet :** Avis sur le projet de  
modification n°2 du PLU du PALAIS SUR  
VIENNE

Magnac-Laval  
20 rue Camille Grellier  
87190 Magnac-Laval  
Tél. : 05 55 60 92 40  
Fax : 05 55 60 92 41  
[antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr)

Saint-Laurent-sur-Gorre  
1-3 place Léon Litaud  
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre  
Tél. : 05 55 48 83 83  
Fax : 05 55 48 83 82  
[antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr)

Saint-Yrieix-la-Perche  
la Seynie  
87500 Saint-Yrieix-la-Perche  
Tél. : 05 55 75 11 12  
[antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr)

Limoges Monts et Vallées  
2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 Panazol  
87017 Limoges Cedex 1  
Tél. : 05 87 50 40 87  
Fax : 05 87 50 40 85  
[antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr)

@MANGEZ\_FERMIER\_87 

@87CHAMBRE 

@CHAMBAGRI87 

HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 188 702 021 00034  
APE 9411Z

MONSIEUR LE PRESIDENT  
LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE  
Direction de l'Aménagement Durable du Territoire  
Pôle Aménagement, Espace Public et Mobilités  
Durables  
19 RUE BERNARD PALISSY  
87031 LIMOGES CEDEX 1

Panazol, le 17 Février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification n° 2 du PLU de la Commune du PALAIS SUR VIENNE visant à instaurer un nouvel espace boisé classé et à ajouter une prescription ponctuelle d'espace boisé classé.

Ce projet de modification n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Bertrand VENTEAU.**

SAFRAN